

# Mai 1962 : Comment le général Salan, chef de l'OAS, a sauvé sa tête ?



Je « couvre » pour les quotidiens « *L'Aurore* » et « *Le Méridional* » les procès des généraux Salan et Jouhaud.

Je suis entouré par les écrivains Jacques Perret et Jean-Raymond Tournoux. Celui-ci me répète une phrase que lui a dite de Gaulle la semaine précédente et qui l'a choqué énormément : « ***Ce n'est pas un Français comme vous et moi. C'est un Pied Noir*** »

Il s'agissait justement du général 5 étoiles de l'Armée Française Edmond Jouhaux.

Le 15 mai 1962 le général Salan, lors de son procès, revendique hautement sa responsabilité entière en tant que chef de l'OAS :

« *Je suis un général français représentant l'armée victorieuse et non l'armée vaincue. A la différence de celui qui vous demande licence de me tuer (de Gaulle) j'ai servi le plus*

souvent hors de métropole.

Quand par deux fois, l'heure du péril a sonné pour la vieille métropole, j'ai vu les peuples de l'empire accourir à son secours.

Quand on a connu la France du courage, on n'accepte jamais la France de l'abandon.

Je suis sorti de la légalité mais ce n'était pas la première fois.

J'ai préparé, sans la réaliser, une opération militaire sur la métropole, sur Paris, opération décidée par celui qui devait en être le bénéficiaire, le général de Gaulle, alors simple particulier.

Ceux qui ont été bafoués et trompés avec moi, c'était les soldats vivants et morts de l'armée d'Algérie, leurs camarades de métropole et tout ce peuple confiant et fort, toutes races confondues.

Si j'ai trompé le peuple d'Algérie et l'armée en criant « Vive de Gaulle », c'est parce que j'ai été trompé moi-même.

La mission qui m'a été confiée était de garder l'Algérie à la France et de la garder française. De Gaulle m'a affirmé : « que l'Algérie resterait française et que la France ne nous abandonnerait jamais.

Je dis cela sans haine, mais j'ai grande amertume en constatant combien la perte de la province algérienne nous coûte, et singulièrement en ce moment où nous allons être privés de ce pétrole que nous avons fait jaillir des étendues vides du Sahara.

J'essaye toutefois de m'expliquer les variations du général de Gaulle dans sa politique algérienne, dans ses relations avec moi, et je pense à ce que me disait, le 12

*avril 1945, dans une chambre de Baden-Baden, André Malraux, (alors colonel Berger), commandant la brigade Alsace-Lorraine qui entrait dans la composition de ma 14 » D.I.*

*« Le mensonge de la seconde, le mensonge de la minute, le mensonge de l'heure, le mensonge du jour, le mensonge de la nuit, toujours le mensonge... »*

*Utiliser le mensonge comme arme, couvrant la raison d'Etat, est un acte terrible lorsque des hommes, pour cette même raison d'État, meurent dans l'obéissance aux ordres partis d'en haut ».*

**Il est donc prouvé que de Gaulle, alors simple citoyen, organisait, en 1958, un complot contre l'État français avec intervention de l'armée dans le cas où on ne lui aurait pas offert le pouvoir d'une manière constitutionnelle.**

**Le général Salan a refusé d'y participer.**

*(Nous verrons que cela se reproduira un peu plus tard, en 1968, avec son appel au général Massu)*

Ce que l'on sait moins, ce sont les circonstances exactes et exceptionnelles dans lesquelles le général Salan a sauvé sa tête.

Les jurés sont réunis et il est plus que probable qu'une condamnation à mort sera votée.

De Gaulle la veut et même l'avocat de Salan, Maître Jean-Louis Tixier-Vignancour, en est intimement persuadé.

Que se passe-t-il donc dans le secret de la salle des délibérations ? L'un des jurés, Pasteur Vallery-Radot (*membre de l'Académie de Médecine, membre de l'Académie Française, grand-croix de la légion d'honneur, ex député RPF, etc.*) sort un revolver de sa poche et avertit :

*« Je vous préviens, si vous votez la mort de Salan, je me tue,*

*là devant vous ! ».*

On peut imaginer la stupeur qui s'empare des autres jurés et des magistrats.

Si cela se produisait, sur un plan technique il faudrait reprendre le procès à zéro mais sur le plan émotionnel le scandale serait énorme, international.

Or aussi bien les magistrats que les jurés savent que Pasteur Vallery-Radot ne cherche nullement à les influencer mais qu'il se tirera très certainement une balle dans la tête.

Les jurés ont voté les circonstances atténuantes.

Le général Salan a sauvé sa tête et de Gaulle a presque perdu la sienne car il est entré dans une colère noire en l'apprenant.

*« Le haut Tribunal militaire commet un affront à mon égard. On n'a pas fait le procès du général Salan, on a fait le procès du général de Gaulle. Il faut désavouer ce Haut Tribunal et je ferai exécuter Jouhaud. Il faut fusiller Jouhaud. Je rejetterai le recours en grâce. »*

**Le général Jouhaud emprisonné attendra son exécution durant 229 jours avant d'être gracié et dirigé vers la prison de Tulle. Il sera amnistié en 1968.**

Cette anecdote dramatique m'a été racontée par Maître Jean-Louis Tixier-Vignancour en personne.

**Manuel Gomez**

*(Davantage de détails dans mon livre « J'accuse De Gaulle » – Edition 2016)*